

Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Membre de la commission des finances,
de l'économie générale et du contrôle budgétaire
Membre de la Délégation aux collectivités territoriales
et à la décentralisation

Serge Gayssot, Suppléant

Réf interne : NF/20251223/FELCO/MinEduNat

Monsieur Edouard Geffray
Ministre de l'Education Nationale
Hôtel de Rochechouart
110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

Mende, le 23 décembre 2025

Objet : Nombre de postes au CAPES d'Occitan-langue d'Oc

Monsieur le Minsitre,

Mon attention est appelée par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation nationale (FELCO), domiciliée 12 rue de la Salle-l'Évêque, 34000 Montpellier, concernant le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan, langue d'Oc, lequel ne correspond pas aux besoins réels du territoire couvert par cet enseignement.

En effet, le chiffre de trois postes proposés uniquement pour des candidats de niveau bac +3 apparaît dérisoire au regard de l'ampleur du périmètre concerné : 32 départements répartis sur 8 académies.

L'ouverture de ces trois postes ne permet pas de couvrir les besoins induits par la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021, dite loi Molac, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Son article 7, intégré au Code de l'éducation, précise que « l'objectif est de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

Il apparaît par ailleurs que le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan est passé d'une vingtaine au début des années 2000 à quatre, puis trois ces dernières années. Les premières générations de professeurs certifiés, recrutées au début des années 1990, approchent désormais de l'âge de la retraite, ce qui fait peser un risque réel de pénurie d'enseignants dans les années à venir.

Cette faible ouverture de postes est en outre en contradiction avec la récente réforme du concours du CAPES, qui ouvre de nouvelles possibilités aux étudiants inscrits en licence souhaitant s'orienter vers l'enseignement de la langue d'Oc. Cette réforme vise précisément à encourager les vocations et à renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement. Or, le nombre de postes proposés ne semble pas en adéquation avec cet objectif.

La Fédération s'interroge également sur l'absence d'ouverture de postes au niveau bac +5, qui prive de nombreux candidats potentiels de la possibilité de se présenter au concours.

C'est pourquoi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il me serait particulièrement agréable que vous puissiez examiner la demande de la FELCO visant à augmenter le nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan au niveau bac +3, et à prévoir un volant de postes ouverts au niveau bac +5.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguée



Sophie PANTEL
Députée de la Lozère